

Réunion du Conseil Municipal De la commune de CRESSONSACQ

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres présents : 10

Convocation du 29/06/2020

Réunion du lundi 6 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 6 juillet, à 19 h 00 Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la Présidence de Monsieur Hubert DOISY, Maire

Etaient Présents : Madame ALEXANDRE Elise, Monsieur D'AMBRA Jérémy, Monsieur GRIMAUX Stéphane, Monsieur GROHE Jean-Pierre, Monsieur LAMARRE Michel, Madame LECOINTE Delphine, Monsieur MERMOUX Cédric, Madame PARIGOT Marianne, Madame VEKEMAN Noémie.

Absents excusés : Monsieur MORET Régis (pouvoir Monsieur GROHE Jean-Pierre)

Secrétaire de séance : Madame ALEXANDRE Elise

1).AUTORISATION DE SIGNATURE A LAPREMIERE ADJOINT POUR UNE DECLARATION PREALABLE POUR LAQUELLE LE MAIRE EST INTERESSE.2020-07-06-15

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une déclaration préalable a été déposée par Monsieur Florimond DOISY et qu'il est intéressé à titre personnel puisque le demandeur est un membre de sa famille.

Il rajoute que cet état de fait ne lui permet pas de signer l'arrêté d'autorisation sans quoi la décision serait illégale.

Par ailleurs, il explique au Conseil Municipal que les adjoints ont reçu des délégations qui leur permettent de prendre des décisions en l'absence du Maire sous sa surveillance. Cela ne leur permet, donc, pas de prendre une décision en matière d'urbanisme lorsque le Maire est concerné personnellement.

Il cite l'article L 422-7 du code de l'urbanisme qui dispose : « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Il convient donc au Conseil Municipal de désigner un membre qui pourra signer l'autorisation de travaux dont l'objet est « pose de fenêtre de toit ».

Monsieur le Maire se retire pendant la discussion et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR, les membres du Conseil Municipal ont désigné Madame Marianne PARIGOT, pour signer l'autorisation d'urbanisme DP 060 177 20 T0004, ils autorisent Madame Marianne PARIGOT à signer tous documents y afférents.

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE.2020-07-06-16

Madame LECOINTE Delphine est élue à la présidence de séance pour l'approbation des comptes administratifs du lotissement et de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de la commune et se retire.

	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
	287 966.83	319 743.29	51 690.93	45 749.93
Report 2018		291 085.51	145 044.59	145 044.59
Total	287 966.83	610 828.80	196 735.52	190 794.52

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à 10 voix POUR le compte administratif.

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE.2020-07-06-17

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Receveur des finances publiques comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement : 2019	Résultat de l'exercice 2019	Intégration de résultat non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-145 044.59		139 103.59		-5 941.00
Fonctionnement	436 130.10	145 044.59	31 776.46		322 861.97
Total	291 085.51	145 044.59	170 880.05		316 920.97

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à 11 voix POUR le compte de gestion du Receveur.

4) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT.2020-07-06-18

Madame LECOINTE Delphine est élue à la présidence de séance pour l'approbation des comptes administratifs du lotissement et de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif du lotissement et se retire.

	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
	79 625.76	79 626.38		79 625.76
Report 2018	127 622.00		17 887.80	
Total	207 247.76	79 626.38	17 887.80	79 625.76

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à 10 voix POUR le compte administratif.

5) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT.2020-07-06-19

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Receveur des finances publiques comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement : 2019	Résultat de l'exercice 2019	Intégration de résultat non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-17 887.80		79 625.76		61 737.96
Fonctionnement	-127 622.00		0.62		-127 621.38
Total	-145 509.00		79 626.38		-65 883.42

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à 11 voix POUR le compte de gestion du Receveur.

6) APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE. 2020-07-06-20

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	322 861.97 €
Affectation complémentaire (1068)	5 941.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	316 920.97 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	€
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	5 941.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à 11 voix POUR l'affectation du résultat.

7) APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSAINISSEMENT.2020-07-06-21

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	€
Affectation complémentaire (1068)	€
Solde disponible affecté comme suit :	€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	€
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	127 621.38 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à 11 voix POUR l'affectation du résultat.

8) APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION.2020-07-06-22

Il est rappelé les taux d'imposition 2019 aux membres du Conseil Municipal et il est demandé à l'assemblée de délibérer sur les taux à appliquer pour l'année 2020

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté à 11 voix POUR les taux suivants :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe foncière (bâti)	22.79 %	22.79 %
Taxe foncière (non bâti)	57.41 %	57.41 %

9) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE.2020-07-06-23

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
	310 257.90	270 593.00	300 269.07	28 954.00
Vir.sec.invest.	277 256.07			277 256.07
Report 2019		316 920.97	5 941.00	
Total	587 513.97	587 513.97	306 210.07	306 210.07

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à 11 voix POUR le budget primitif.

10) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT.2020-07-06-24

Monsieur le Maire présente le budget primitif du lotissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
	94 730.00	222 351.38	156 467.96	94 730.00
Vir.sec.invest.				
Report 2019	127 621.38			61 737.96
Total	222 351.38	222 351.38	156 467.96	156 467.96

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à 11 voix POUR le budget primitif.

11) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS .2020-07-06-25

Il est demandé à l'assemblée de fixer le montant des subventions, pour l'année 2020, accordées aux associations qui en font la demande. A l'unanimité les subventions suivantes ont été retenues :

CAUE de l'Oise	150 € 00 à l'unanimité.
Ciné Rural	300 € 00 à l'unanimité.
Picardie Mémoire	200 € 00 à l'unanimité.
Secours Catholique	100 € 00 à l'unanimité.
L'UMRAC	100 € 00 à l'unanimité.
Au Gré du Sacq	1 000 € 00 à l'unanimité.

12) DESIGNATION DES DELEGUES AU CCID .2020-07-06-26

Les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID). À l'issue des élections municipales, les **CCID** doivent être renouvelées intégralement même si le maire ou les conseillers municipaux restent inchangés ou si les précédents commissaires souhaitent toujours siéger.

Il est donc décidé à l'unanimité d'inscrire sur la liste :

ALEXANDRE Elise	AUBERT Claude
D'AMBRA Jérémy	BROSSARD Elvis
DOISY Hubert	TAUPIN Christian
GRIMAUX Stéphane	LAPIERRE Bernard
GROHE Jean-Pierre	LARDON Maryse
LAMARRE Michel	DELIANCOURT Laurent
LECOINTE Delphine	GRANGIER Sébastien
MERMOUX Cédric	DEGRAVE Sylvie
MORET Régis	VAN HAERDEN Marie-Claude
PARIGOT Marianne	QUIRICONI Stéphanie
VEKEMAN Noémie	GARAULT Claudine
CHAPELLE	TAUPIN Philippe

13) PRIX DES TERRAINS DU LOTISSEMENT .2020-07-06-27

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les trois terrains restants à vendre sont les plus grands, donc les plus coûteux. Il pense qu'il faudrait envisager une nouvelle stratégie en mettant en vente les trois plus petits terrains qui étaient normalement réservés à la construction de logements communaux. Ces terrains ayant une superficie maximale de 300 m² pour le plus grand, ils seront à un prix raisonnable pour les éventuels acheteurs. Quant au plus grand des terrains, situé sur la dernière parcelle du lotissement, il envisage de le garder pour y construire des logements communaux qui seraient disponibles à la location.

Un professionnel viendra faire une estimation des trois petites parcelles.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire, ils lui donnent tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

14) REMPLACEMENT DE L'EMPLOYE TECHNIQUE COMMUNAL .2020-07-06-28

L'employé communal est en congé à partir du 13 juillet pour une période de trois semaines. Comme chaque année, il faut prévoir son remplacement et Jean-Baptiste MORET qui a déjà effectué cette tâche, a sollicité le poste. Il travaillerait pour la commune durant cette période par l'intermédiaire de l'AITT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité ce remplacement et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour toutes démarches afférentes à l'exécution de la présente délibération.

15) DELEGATION DE LA SURVEILLANCE DES HYDRANTS.2020-07-06-29

Le Conseil Communautaire a délibéré le 29 mars 2018 pour proposer aux Communes membres une prestation de service mutualisée pour réaliser le contrôle des hydrants (poteaux et bouches d'incendie) qui était auparavant assuré par les centres de secours.

Ce contrôle doit être effectué tous les deux ans, les services d'incendie continuant à assurer avec la même fréquence un « contrôle opérationnel » visant à vérifier l'accessibilité du poteau et son raccordement effectif au réseau, sans mesure de débit ni de pression.

Le règlement prévoit un tarif de 25 € HT par hydrant contrôlé, correspondant aux coûts réels estimés pour la mobilisation d'une équipe de deux personnes et des moyens techniques nécessaires. En cas de contrôle exceptionnel en dehors du contrôle biennuel, le tarif est porté à 50 € HT par hydrant contrôlé.

Un rapport contenant les informations attendues par le SDIS est transmis à l'issue du contrôle et communiqué aux centres de secours. En cas de non-conformité, les opérations nécessaires au rétablissement de la défense incendie continuent de relever de la police du Maire.

L'objet de la délibération est d'approuver le projet de règlement et d'adhérer au service mutualisé de contrôle des hydrants qui est opérationnel depuis le premier trimestre 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité, le projet de prestation de service mutualisé proposé par la Communauté de Communes du Plateau Picard pour la réalisation du contrôle des hydrants dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie. Ils décident d'adhérer à partir de la date de la présente délibération et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

16) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.2020-07-06-30

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution est soumis à une délibération du Conseil Municipal.

Il propose à l'assemblée d'appliquer les tarifs de base suivants, multiplier par le coefficient d'actualisation de 1.38853 pour l'année 2020 :

40 € le kilomètre d'artères aériennes

30 € le kilomètre d'artères souterraines

20 € le mètre carré d'emprise au sol

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité la proposition suivante :

$(40 \text{ €} \times 1.38853) \times 1.061$ « artère aérienne » = 58 € 93

$(30 \text{ €} \times 1.38853) \times 4.636$ « artère souterraine » = 193.12

$(20 \text{ €} \times 1.38853) \times 1$ « emprise au sol » = 27.77

Ils donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

17) QUESTIONS DIVERSES.

Procédure PLU : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la procédure engagée par des administrés contre la validation du PLU a été jugée au Tribunal Administratif et que les résultats sont les suivants :

Monsieur MINGUET Alain et Bénédicte demandaient au Tribunal Administratif d'annuler la délibération d'approbation du PLU en tant qu'il identifie le jardin situé sur la parcelle n°2020 ainsi que le mur de clôture longeant la rue de la Ville comme des éléments du paysage à protéger au titre des dispositions de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme.

✚ La requête de Monsieur et Madame MINGUET a été rejetée.

Madame LIEBART Nicole demandait au Tribunal Administratif d'annuler la délibération contre la validation du PLU en tant qu'il crée un emplacement réservé n°1 sur la parcelle cadastrée section A n°667.

✚ La requête de Madame LIEBART a été rejetée.

Monsieur GUIZELIN Robert demandait au Tribunal Administratif d'annuler la délibération contre la validation du PLU en tant que celui-ci crée un emplacement réservé n°4 sur cette parcelle A n°851.

✚ La délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2018 portant approbation du plan local d'urbanisme de la commune est annulée en ce qu'elle crée un emplacement réservé n°4 sur la parcelle située 9 rue de la Ville est cadastrée A n°851.

Monsieur le Maire prendra attache avec le cabinet URBA SERVICES pour connaître les formalités de modification du PLU.

Eolienne : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande pour une réunion d'information sur l'installation d'éoliennes sur le secteur de Cressonsacq a été sollicitée par le groupe ENERTRAG. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaitent pas assister à cette réunion. Monsieur le Maire informera le groupe ENERTRAG.

La séance est levée à 21 h 35.